

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD195

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, rapporteure Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les conséquences des baisses d'effectifs du ministère de l'écologie et de ses opérateurs. Ce rapport évalue notamment les conséquences en termes de perte des compétences et de savoir-faire au détriment d'une véritable bifurcation écologique au service de l'intérêt général, alors que les conséquences du réchauffement climatique sont chaque jour plus intenses.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que le Gouvernement remette un rapport au Parlement, dans les six mois, dressant une évaluation du budget au regard des objectifs de la France en matière d'environnement et de biodiversité. Nous pensons que ce rapport doit faire état et tirer les enseignements des coupes budgétaires et de réduction des effectifs au détriment d'un réel pilotage de la transition écologique.

En effet, aujourd'hui, l'État n'a plus les outils de son ambition. Le démantèlement de l'État est « en marche ». L'action du Gouvernement en matière de politiques de bifurcation écologique se réduit,

les moyens manquent. Une politique de coupes budgétaires drastiques et de réduction des effectifs de la fonction publique est actuellement conduite. Elle est à rebours de l'urgence et de l'Histoire.

C'est toute l'expertise de l'État qui est à terme menacée par cette situation. Alors qu'une nécessaire planification de la bifurcation écologique requiert du personnel public hautement qualifié et que seul l'État et ses opérateurs sont en mesure d'assumer le rôle de bureau d'étude et d'expertise. De plus, la contractualisation d'un nombre important de fonctionnaires, notamment ceux de l'Office National des Forêts, contribue également à la fuite de savoirs et de compétences, autant qu'elle précarise les travailleurs.

Cela nous paraît très inquiétant, à l'heure où les actions de protection de milieux comme de nouvel aménagement du territoire conformément aux exigences de bifurcation écologique mériteraient d'être intensifiées.